INFO VILLAGE MESSIMY

SUR SAÔNE









LA FIBRE APPLICATION MOBILE

ÉCOLE

MAIRIE

Horaires d'ouverture au public :

mardi, jeudi, samedi :

9h00 à 11h30

vendredi: 13h30 à 16h00

46, rue du Bourg

01480 Messimy-sur-Saône Tél: 04 74 67 80 77

Fax: 04 74 67 94 58 mairie.messimysursaone@orange.fr www.messimysursaone.fr

👣 Mairie de Messimy sur Saône Permanence du Maire ou Adjoints : Samedi : 10h00 à 11h30

ECOLE

94, rue du Bourg 01480 Messimy-sur-Saône 04 74 67 86 14

IBLIOTHEQUE

Horaires d'ouverture : mardi: 16h00 à 18h00 samedi: 10h00 à 12h00 rue du Bourg

04 74 67 87 80 bibliotheque.messimysursaone@orange.fr Bibliothèque municipale

INFOS UTILES

• Gendarmerie: 17 • Pompiers: 18

• Samu : 15

• Pharmacie de garde : 32.37 • SOS Médecin: 36.24

• Centre anti-poisons: 04 72 11 69 11 • SUEZ EAU urgence : 09 77 40 11 30

• ENEDIS ERDF: 09 72 67 50 01 • ENGIE GRDF: 08 00 47 33 33 • ALEC 01: 04 74 45 12 40

• ARNAQUES INTERNET : www.service.public.fr

Ostéopathe :

233 rue du Bourg: 07 78 46 07 85

• Cabinet d'infirmières :

237 rue du Bourg: 07 69 70 20 73 Point Poste : bar/tabac - le Détour

• Point Vert CA : bar/tabac - le Détour

 Assistances maternelles : Site de la Mairie, service petite enfance

• France Info Service: 04 74 04 02 57

• Déchèteries Smidom : 04 74 04 94 69

- Francheleins

- St Etienne sur Chalaronne

- St Jean sur Veyle

- Vonnas

 Colonnes de tri PAV : Chemin des Ferrières, Cimetière et Salle Polyvalente

• Référent ambroisie : Marion Chaube mairie.messimysursaone@orange.fr

Député de l'Ain :

Jérôme BUISSON: 04 81 51 04 99 Permanence: 1 bis avenue Jean Jaurès - 01000 Bourg-en-Bresse

 Communauté de Commune Val de Saône Centre: 04 74 06 46 26 ccvsc01.org / accueil@ccvsc01.org

INFO SOMMAIRE

INFOS MAIRIE

Nouveau - AF FOOD	p.5
Repair café	p.5
Octobre rose	p.5
Cérémonie du 11 novembre	
Marché de Noël	p.6
Inauguration de la bibliothèque	
La conciliation de justice	p.7
Comité Consultatif d'Action Social	p.7
Boîtes solidaires	
Gendarmerie de Montmerle	
OTV : Opération tranquillité Vacances	
La fibre optique	
Un appli locale VILOCALIS	
Ma mutuelle région Auvergne Rhône-Alpes	
Calendrier de collecte de la commune	p.10
÷	

LES COMMISSIONS

PERSONNEL COMMUNAL

Voeux	p.11
ENVIRONNEMENT / AGRICULTURE	
SMIDOM	p.11
Broyage des sapins	p.12
	·

BÂTIMENTS COMMUNAUX

 Travaux école......p.13 **VOIRIE / RÉSEAUX** Travaux d'assainissementp.14

ECOLE

Classe des P-M-G section / CE1-CE2 / CM1-CM2......p.15

VIE ACCOCIATIVE - ANIMATIONS

VIE ASSOCIATIVE - ANTIMA	
• Classes 2 & 7	p.17
Bavoird'âge	p.17
Fareins Saône Vallée Foot	p.18
• Croix rouge	
• Les amis de la Mâtre	p.19
• Le sou des écoles	
Team Gelas sport	p.2 [^]
• Les chanteurs du Val de Mâtre	p.2 ⁻

CÔTÉ PRATIQUE

• État civil	p.22
Groupement paroissial	
Hauteur d'eau	
Ordures ménagères	p.22
Défibrillateurs	
Engins bruyants	p.22
Brûlage déchets verts	p.22
Stationnement gênant	p.22
• Le marché sous la Halle	
Aides à domicile	p.22
Ecrivain public	p.22
En route pour le zéro déchet	p.22
Divertissement	p.22

CONSEIL MUNICIPAL

DERNIÈRE MINUTE

• À vos agendasp.24



LE MOT DU MAIRE

Vincent Gelas

Chères Messimiennes, Chers Messimiens,

Je vous remercie toutes et tous de vos bons vœux et à mon tour, je vous présente mes meilleurs vœux pour 2025. Que cette nouvelle année soit belle et heureuse, qu'elle vous apporte la sérénité, la joie et vous préserve des tourments et difficultés de la vie, que chacun voit en cette nouvelle année l'accomplissement de ses projets.

L'année 2024 a été pour nous, Messimiens, une année très difficile et douloureuse avec la disparition brutale de notre Maire et ami, Monsieur Thierry MICHAL.

Mais comme disait Thierry: "quoiqu'il arrive il faut aller de l'avant", et c'est ce que nous avons fait et continuons de faire avec l'équipe du Conseil Municipal, nos agents municipaux et nos deux secrétaires de mairie, Florence et Alain.

Je les remercie tous pour leur investissement, le travail réalisé, l'engagement de chacun et tout particulièrement Alain, notre secrétaire impliqué à 150 % dans ses fonctions, toujours disponible, toujours à l'écoute, dont les conseils sont précieux ; il suit et gère les dossiers de la commune avec perfection : encore MERCI.

D'importants chantiers ont été réalisés en 2024 et d'autres se poursuivent en 2025.

Tout d'abord la mise en séparatif des eaux du centre bourg et rues annexes.

La communauté de communes ayant la compétence assainissement, a géré la création et le raccordement du nouveau réseau d'eaux usées, et conjointement la commune a géré celle des eaux pluviales.

Je remercie la Communauté de Commune d'avoir mené à bien ce chantier et en particulier Madame Catherine DUBOST, responsable du service assainissement et bien sûr les commerçants et habitants d'avoir été compréhensifs pour la gêne occasionnée durant cette longue période.

Le deuxième grand chantier débuté en juillet et en cours actuellement est l'agrandissement de notre école, du restaurant scolaire et la rénovation énergétique de l'existant, avec pour objectif une intégration des nouveaux locaux pour la rentrée de septembre 2025.

Je remercie le corps enseignant, ainsi que nos agents communaux, travaillant dans cette enceinte, de s'être adapté au mieux à cette situation compliquée ou les travaux se réalisent à proximité des cours de récréation et des salles de classes, en période scolaire.

La Mairie s'est, elle aussi, adaptée à la situation en mettant à disposition la salle du conseil. N'ayant plus de préau, la salle polyvalente a été bloquée en semaine pour d'éventuels replis, en cas de mauvais temps.

Je remercie tous les élus, agents communaux, et enseignants qui ont œuvrés à plusieurs reprises, y compris des samedis, pour vider, déménager et remettre en place matériel et mobilier pour la rentrée 2024.

Ils seront encore sollicités pour aménager les nouveaux locaux.

Madame Bénédicte SAINCLAIR que je remercie également pour sa présence régulière à l'école en remplacement d'agents absents, pour aider à la cantine.

En juillet, le local mis à disposition pour la bibliothèque a été en grande partie rénové. J'en profite pour remercier l'équipe des bénévoles de la bibliothèque pour le temps accordé pour assurer les permanences des mardis et samedis, les moments partagés avec les enfants de l'école, les animations en cours d'année et tout particulièrement pour la journée de l'arbre en collaboration avec l'école, le club photos et l'association Demain Messimy.

Le 20 décembre 2024, un évènement pour notre commune, attendu et promis depuis longtemps : le réseau de la fibre est enfin en service.

Je vous rappelle pour celles et ceux qui n'ont pu être présents lors de la réunion publique du 16 décembre dernier, qu'il est fortement conseillé de faire le préraccordement via le SIEA et le réseau LIAIN, celui-ci est gratuit et réalisé par des équipes compétentes encadrées par le SIEA.

Toutes ces informations vous pourrez les retrouver sur le site du SIEA.

La mairie n'en a pas la maîtrise, merci donc de ne pas solliciter nos secrétaires pour ces démarches.

Pour 2025, les réseaux étant terminés au centre bourg, nous allons pouvoir entamer son réaménagement, avec pose de bornes électriques, la création de quelques places de parking supplémentaires, la mise en conformité des trottoirs, l'enfouissement des réseaux électriques et télécom, la pose d'un nouvel éclairage en LED, l'aménagement de la placette devant les commerces et la plantation d'arbres et arbustes.

À ce jour une aide nous a été accordée par le Département pour la première phase et je l'en remercie.

Nous le solliciterons à nouveau pour la deuxième phase. Quant aux aides de l'Etat, malheureusement nous n'avons aucune vision à ce jour en attendant le vote de la Loi de Finances.

Heureusement pour notre école, toutes les subventions ont été accordées avant cette incertitude financière.

L'ensemble des aides de l'État, de la Région, du Département, et Fonds vert, s'élève à environ 65 % du coût des travaux.

Nous les en remercions tous car sans eux peu de chantier de cette importance ne se concrétiserait.

Le tissu associatif de Messimy-sur-Saône, joue un rôle essentiel au dynamisme de la vie locale, mobilisant beaucoup de bénévoles qui donnent de leur temps, de leur compétence et de leur énergie pour créer des ateliers ou évènements riches en partage et rencontre tout au long de l'année.

Un grand merci à tous ces volontaires pour leur précieuse contribution qui font de notre village un lieu agréable à vivre.

Si vous voulez rencontrer tous ces bénévoles, nous vous invitons dimanche 6 juillet à la fête des associations.





Vincent GELAS - Maire



Fabienne IMBERT - 1ère adjointe Commission économie et CCAS



Jean-Marc GIMARET - 2^{ème} adjoint Commission voirie et réseaux



Nathalie FELTRIN - 3^{ème} adjointe
Commission école, finances
et personnel communal



Christian BEGUET - 4^{ème} adjoint
Commission sécurité
et environnement



Bénédicte SAINCLAIR -Conseillère municipale Commission communication et bâtiments

INFOS MAIRIE

NOUVEAU

AF FOOD - VOTRE NOURRITURE EST EN ROUTE

Sur le parking de la halle de Messimy-sur-Saône, les vendredis de 18h30 à 21h.



REPAIR CAFÉ



Attention nouveaux horaires

En effet, comme nous vous l'avons déjà annoncé avant la pause estivale, les horaires seront légèrement modifiés cette saison : nous démarrerons à 15h au lieu de 14h et nous fermerons les portes à 20h au lieu de 18h.

Ceci pour permettre aux personnes qui sont occupées en journée de participer plus facilement à l'activité du Repair Café en fin d'après-midi, et éventuellement prendre la place d'autres bénévoles qui ne pourront pas rester jusqu'à la fin de la séance.

Nous souhaitons donc cette fois encore, vous inviter à participer et à soutenir cet événement visant à offrir à la communauté locale un espace où les habitants peuvent faire réparer leurs objets cassés ou endommagés plutôt que de les jeter.

Le Repair Café est également un lieu de rencontre et d'échange où les compétences sont partagées et où les liens sociaux se renforcent et nous sommes ravis de le déployer dans notre secteur.

Tout le bureau du Repair Café Thoissey Val de Saône vous adresse ses plus cordiales salutations.

Bien à vous,

L'équipe du Repair Café Thoissey Val de Saône

OCTOBRE ROSE 2024

2

SUR LE MARCHÉ DU 3 OCTOBRE 2024

La campagne Octobre rose a permis de réunir 630 € que nous avons remis à Béatrice PETIT, bénévole et pilier de l'association lyonnaise "Courir pour elles" dans le secteur Beaujolais Val de Saône.

Celle-ci nous a rappelé combien il est important de se faire dépister.

Octobre rose a fédéré de nombreuses énergies au sein du village pour soutenir la cause du cancer du sein, aussi bien dans la recherche que les soins de support.

Pour rappel: les soins de support aident les patient(e)s pendant la période de leur traitement, à prendre soin d'eux par le biais d'activités adaptées, par exemple: marche, sophrologie, soins esthétiques, ce qui leur permet de mieux accepter les protocoles de soins lourds. Les patient(e)s y ont accès gratuitement grâce à ces associations et aux bénévoles qui les accompagnent.

Merci à : Kv'Events pour le prêt du jeu interactif, Sébastiano pour sa prestation musicale très appréciée, Jean Noël qui a promené les enfants en calèche dans le village, le club photo Œil & lumière pour son reportage photo, la Classe 0 & 5 qui a tenu une buvette, Bavoird'âge qui s'est beaucoup impliqué dans cette journée. J'ai nommé Justine, Laurène, Véronique, Valérie, Karine, Bénédicte, des bénévoles efficaces, la mairie avec la présence du maire et Béatrice PETIT. Les enfants sont venus nombreux au lâcher de ballons.

Les enfants sont venus nombreux au lâcher de ballons. À ce jour un seul ballon est revenu en mairie, il s'agit de celui de Madame **PICOT** .

Il a fait un joli voyage puisqu'il est allé dans les environs d'Annonay en Ardèche.



REMISE DU CHÈQUE DU 19 NOVEMBRE 2024



CÉRÉMONIE 11 NOVEMBRE

Lundi 11 novembre s'est tenue la cérémonie commémorative de l'Armistice de 1918 devant le monument aux morts.

Depuis 2012, en plus d'être le jour anniversaire, le 11 novembre est aussi une journée d'hommage pour la France, civils ou militaires, des conflits passés ou actuels.

Des enfants de l'école ont lu un poème de Paul Éluard, "la Liberté" et 4 lettres de poilus, puis ils ont chanté la Marseillaise accompagnés de quelques choristes du Val de Mâtre.

Un grand merci à toutes et tous pour votre présence à ce moment de mémoire.

Nous nous sommes retrouvés après autour d'un verre de l'amitié sous la halle.



"Liberté" est un poème que l'auteur français Paul Éluard a écrit en 1942 pendant la seconde guerre mondiale, comme une ode à la liberté face à l'occupation allemande. Il s'agit en fait d'une longue énumération de tous les lieux, réels ou imaginaires, sur lesquels le narrateur écrit le mot LIBERTÉ.

Sur mes cahiers d'écolier Sur mon pupitre et les arbres Sur le sable et la neige J'écris ton nom ...

Sur toutes les pages lues Sur toutes les pages blanches Pierre sang papier ou cendre J'écris ton nom

Sur les images dorées Sur les armes des guerriers Sur la couronne des rois J'écris ton nom

Sur les merveilles des nuits Sur le pain blanc des journées Sur les saisons fiancées J'écris ton nom

Sur les champs de l'horizon Sur les ailes des oiseaux Et sur le moulin des ombres J'écris ton nom

Sur la mousse des nuages Sur les sueurs de l'orage Sur la pluie épaisse et fade J'écris ton nom Sur les sentiers éveillés Sur les routes déployées Sur les places qui débordent J'écris ton nom

Sur la lampe qui s'allume Sur la lampe qui s'éteint Sur mes maisons réunies J'écris ton nom

Sur le fruit coupé en deux Du miroir et de ma chambre Sur mon lit coquille vide J'écris ton nom

Sur mon chien gourmand et tendre Sur ses oreilles dressées Sur sa patte maladroite J'écris ton nom

Sur la santé revenue Sur le risque disparu Sur l'espoir sans souvenir J'écris ton nom

Et par le pouvoir d'un mot Je recommence ma vie Je suis né pour te connaître Pour te nommer : LIBERTÉ





MARCHÉ DE NOËL

Un marché de noël réussi.

Bravo au sou des écoles qui a fait une belle animation avec sa vente de sapins.

Les crêpes et le vin chaud ont eu un vif succès.

Le père noël distribuait des papillotes aux enfants sages.

Sous la halle, des stands divers étaient là pour préparer les fêtes avec beaucoup d'idées de cadeaux pour noël. Sans oublier tous nos commerçants habituels qui nous offrent un large choix de bons produits locaux tout au long de l'année.

Venez à leur rencontre chaque jeudi de 15h à 19h.







INAUGURATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque a changé de couleurs et réaménagé son espace, grâce à une rénovation cet été.

Samedi 26 octobre, l'équipe de bénévoles a invité les élus autour d'un verre pour son inauguration.

N'hésitez pas à ouvrir la porte pour profiter de son univers animé par des bibliothécaires formidables.

Elles vous accueilleront et conseilleront avec plaisir, tous les mardis de 16h à 18h et les samedis de 10h à 12h.





LA CONCILIATION DE JUSTICE

CONCILIER POUR RÉCONCILIER

LA CONCILIATION

La conciliation est une évolution de la justice vers un monde apaisé.

Le recours à la conciliation de justice est un moyen simple et gratuit de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord amiable sans procès.



Un passage obligé lorsqu'un litige surgit

À moins que les parties n'aient préféré tenter une médiation ou une procédure participative, la conciliation de justice est obligatoire pour les litiges de moins de 5 000 € ou lorsque la nature du litige l'impose (ex : bornage, distance des plantations, certaines servitudes, troubles du voisinage…).

Elle peut intervenir en dehors de tout procès ou devant un juge ou être déléguée à un conciliateur de justice.

Elle concerne uniquement les litiges en matière civile.

• LE CONCILIATEUR

Le conciliateur est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole qui est nommé par ordonnance du premier président de la cour d'appel sur proposition du magistrat coordonnateur de la protection et de la conciliation de justice et après avis du procureur général.

Comment saisir le conciliateur de justice ?

Sur simple rendez-vous auprès des tribunaux, mairies, maisons de justice et de droit, réseaux France services (Montmerle), en ligne sur le site conciliateurs.fr, par un juge.

• LE DÉROULÉ D'UNE CONCILIATION

Deux chemins mènent à la conciliation :

1 - Conciliation extrajudiciaire

Le conciliateur de justice peut être saisi directement par l'une des parties ou par les deux parties.

En cas d'échec, le conciliateur informe les parties qu'elles peuvent saisir la juridiction compétente si elles le souhaitent.

2 - Conciliation déléguée

À tout moment de la procédure, le juge peut proposer aux parties de tenter de régler le litige grâce à un conciliateur de justice. Si aucun accord n'est trouvé, les parties reviennent alors devant le tribunal.

L'issue d'une conciliation

En cas d'échec et de saisine du tribunal, aucune information sur la tentative de conciliation ne peut être communiquée au juge.

Si un compromis est trouvé, le conciliateur de justice peut rédiger un constat d'accord.

Le juge peut alors homologuer la conciliation afin de donner à l'accord force de jugement.

• PERMANENCES À LA MAISON FRANCE SERVICES DE MONTMERLE :

Dernier mardi du mois de 9h à 12h et de 14h à 17h, sur rendez vous.

Conciliateur de justice : Christian FABRE

Source : justice.gouv.fr

COMITÉ CONSULTATIF D'ACTION SOCIALE

DISTRIBUTION DE COLIS

Comme chaque année nous venons de distribuer les colis de noël à nos ainés qui ne se sont pas rendus au repas de noël. C'est toujours un grand plaisir de prendre ce temps et de les rencontrer.

Nous n'oublions pas les personnes en Ehpad et le maire se chargera de leur apporter des petites douceurs dans quelques jours pour leur souhaiter la bonne année.





BOÎTES SOLIDAIRES

DE L'ÉCOLE DE MESSIMY-SUR-SAÔNE

La collecte des boîtes solidaires organisée par les parents délégués de l'école, a recueilli 44 boîtes cette année.

Elles ont été déposées à Intersport, point de collecte de l'association **"Juste human solidarity"**.





GENDARMERIE DE MONTMERLE





À partir du 6 janvier 2025, la gendarmerie de Montmerle-sur-Saône sera ouverte au public, les lundis des semaines paires de 14h à 16h.

OTV : OPÉRATION TRANQUILITÉ VACANCES







Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez vous inscrire à l'Opération Tranquillité Vacances. Les services de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement.

Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage...).

Inscrivez-vous au dispositif Opération Tranquillité Vacances (OTV) auprès de la brigade de gendarmerie dont vous dépendez :

https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/.../operation....



LA FIBRE OBTIQUE



LA FIBRE OBTIQUE EST ARRIVÉE À MESSIMY

La commune a été fibrée par le SIEA (Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain), organisme public propriétaire du réseau Li@in.

En tant que particulier, vous pouvez demander le préraccordement de votre domicile. L'installation est gratuite et réalisée par le SIEA, assurant la proximité et la qualité de la prestation.

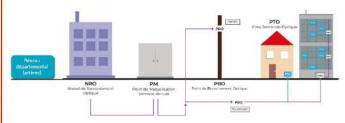
Avec le pré-raccordement, et la mise en service du réseau fibre, vous pouvez souscrire une offre auprès de l'opérateur de télécommunications de votre choix. Vous n'aurez qu'à lui préciser que votre logement est relié à la fibre et lui transmettre le numéro d'identification qui vous aura été fourni lors de l'installation.

Comment demander le pré-raccordement à la fibre ?

- Réaliser le test d'éligibilité de votre habitation sur le site Li@in : https://customers.liain.fr/eligibilite, et obtenir pour résultat que vous êtes éligible.
- Cliquez sur le bouton "Commander mon préraccordement" pour en faire la demande. Remplissez le formulaire et fixez la date de rendez-vous qui vous convient pour l'installation de la fibre.
- Un technicien fibre, mandaté par le SIEA, se déplacera à votre domicile au jour et à l'heure convenus, afin de procéder à l'installation de votre ligne fibre (installation du câble de fibre et de la prise terminale optique PTO).
- Vous recevrez ensuite par mail, un numéro d'identification unique à votre habitation (Référence PTO) qui vous permettra de souscrire un abonnement auprès de l'opérateur de votre choix et de bénéficier des services très haut débit.

Comment bénéficier des services très haut débit ?

Lorsque votre habitation sera pré-raccordée à la fibre, vous pourrez souscrire un abonnement fibre auprès de l'opérateur de votre choix pour bénéficier des services très haut débit, de la télévision et la téléphonie fixe. Votre opérateur vous fixera alors un rendez-vous pour la mise en service. Nous vous recommandons de bien attendre d'être raccordé à la fibre avant de prendre rendez-vous et de souscrire un abonnement auprès d'un opérateur.



Réunion publique

Vous étiez très nombreux lors de la réunion publique lundi 16 décembre pour vous informer et déjà 216 habitants sont pré-raccordés.



UNE APPLI LOCALE VILOCALIS



Connaissez vous l'appli Vilocalis?

Créée par Franck Buland, habitant de Francheleins, cette application mobile est un réseau de proximité conçu pour se relier à la vie locale.

Elle permet, en s'inscrivant gratuitement, de retrouver toutes les informations de votre village et des alentours, l'actualité des commerçants inscrits sur la plateforme et bien entendu l'agenda des manifestations.

Vilocalis travaille en lien avec l'office de tourisme Val de Saône Centre.

Pourquoi en parler?

- L'Agenda dans Vilocalis est alimenté directement per les fêtes et animations recensées par l'Office de tourisme
- Les habitants peuvent ainsi retrouver facilement ce qui se passe sur leur commune et les communes voisines.
- Les associations peuvent utiliser directement Vilocalis pour faire des rappels sur leurs évènements et aussi permettre l'inscription et la réservation à leur manifestation.
- Vilocalis est complémentaire à nos outils de communication communaux.
- Vilocalis peut servir d'entraide entre habitants.
- Les professionnels peuvent s'enregistrer dans l'annuaire, se faire connaître, et éventuellement diffuser leurs évènements, ateliers, stages, ...
- Vilocalis contribue au bien vitre sur le territoire.



Plus d'infos :

www.vilocalis.fr ou rdv sur l'App Store et Google Play https://www.facebook.com/vilocalis

MA MUTUELLE RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES



Lors de la campagne des Régionales, il a été pris avec Laurent Wauquiez l'engagement de conduire une politique qui protège les habitants.

Une mutuelle de santé accessible à tous et à des tarifs avantageux a été crée : **Ma mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes.**

Il est estimé à 300 000 le nombre de personnes en Auvergne-Rhône-Alpes qui ne bénéficient pas de complémentaire santé en raison de coûts souvent trop élevés.

"Ma mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes" offre la possibilité à tous les habitants qui en font la demande de bénéficier d'une mutuelle santé de qualité tout en préservant leur pouvoir d'achat.

Les seules conditions requises sont :

- de résider en Auvergne-Rhône-Alpes,
- de disposer d'un numéro de sécurité sociale,
- de ne pas être bénéficiaire de la complémentaire santé solidaire (C2S).

Les offres élaborées avec 5 mutuelles reconnues de la région, garantissent une meilleure couverture santé pour nos habitants et à des tarifs attractifs, moins chers que les offres du marché à niveau de garanties équivalent, pour préserver dans la durée votre pouvoir d'achat.

Plus d'infos :

https://www.auvergnerhonealpes.fr/particuliers/mamutuelleregion 04 28 00 28 00

POUR LES NOUVEAUX PROFESSIONNELS

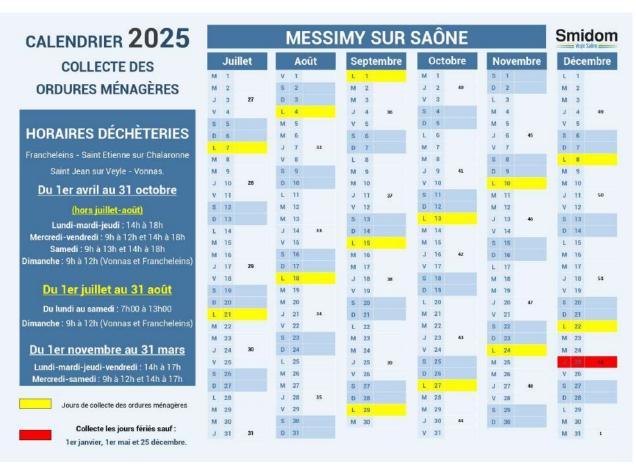
Vous venez d'arriver à Messimy-sur-Saône et vous voulez vous faire connaître...

Envoyez-nous par mail votre extrait Kbis et un texte de présentation de votre activité, le tout accompagné d'une photo et de votre logo.

mairie.messimysursaone@orange.fr

CALENDRIER DE COLLECTE DE LA COMMUNE





PERSONNEL COMMUNAL

VŒUX

Le 19 décembre 2024, nous nous sommes réunis à la Mairie pour notre rendez-vous annuel très apprécié : les vœux du Maire et de son équipe avec les membres du personnel communal.

En préambule, monsieur le Maire a accueilli le personnel et les élus présents par un discours de bienvenue. Il a remercié chaleureusement les agents pour leur implication, leur disponibilité et leur mission au bon fonctionnement de la collectivité. Un cadeau a été remis à chacun et c'est autour d'un verre que la soirée a pris fin dans une ambiance conviviale et détendue.

C'est avec grand plaisir que nous avons fêté le départ à la retraite de Marie-Pierre GOBET après 33 ans de loyaux services au sein de notre école.



ENVIRONNEMENT AGRICULTURE

SMIDOM



LE COMPOSTAGE PARTAGÉ

Deux ans de compostage collectif : un succès pour notre commune !

Il fonctionne avec au minimum trois bacs :

- Le premier bac sert à stocker la matière sèche (broyat de branches-structurant).
- Le deuxième bac, appelé "bac d'apport", sert à déposer les déchets de cuisine et de table.
 - Les sacs plastique même recyclable sont interdits.
 - Pas de viande ni de poisson, l'odeur attire les rats.
 - Les apports sont découpés pour faciliter la maturation donc pas de légumes entiers.
- Le troisième bac, appelé "bac de maturation", réceptionne le contenu du bac n°2 lorsque celui-ci est plein.
 Il permet au compost de murir avant d'être utilisé comme amendement.





LANCEMENT DE LA NOUVELLE APPLICATION MOBILE DU SMIDOM VEYLE SAÔNE

Le SMIDOM est heureux d'annoncer le lancement de sa nouvelle application mobile, conçue pour faciliter la gestion des déchets pour tous les usagers de notre territoire.

Les fonctionnalités de l'application :

Cette application, disponible dès maintenant sur les plateformes App Store et Google Play, offre une multitude de fonctionnalités pratiques pour les habitants :

- Notification de collecte dans votre commune : recevez des notifications pour les jours de collecte des déchets et ne manquez plus jamais une collecte. Cette fonctionnalité remplacera, à terme, le rappel par SMS.
- Démarches en ligne : effectuez vos changements de situation et demandes de services directement depuis l'application.
- Guide du Tri : accédez à des informations détaillées sur le tri des déchets pour réduire les erreurs et améliorer le recyclage.
- Localisation des déchèteries : trouvez facilement la déchèterie la plus proche et consultez les horaires d'ouverture
- Actualités et événements : restez informé des dernières nouvelles et des événements organisés par le SMIDOM Veyle Saône.
- **Signalement d'incidents** : signalez facilement tout problème lié à la collecte des déchets directement depuis l'application.

Et bien plus encore!

Pour en savoir plus :

https://smidom.org/fr/rb/2179283/application-mobile-smidom-veyle-saone



BROYAGE DES SAPINS DE NOÊL



L'opération dépôt de sapins a eu un gros succès encore cette année, **une centaine** de sapins a été broyée le 17 janvier en **une heure** par nos 2 agents techniques, François et Roger et deux élus, Christian et Bénédicte.

La commune en partenariat avec le Smidom a organisé le broyage des sapins de Noël pour les transformer en matière réutilisable avant d'aller enrichir les terrains communaux.

Merci à eux.







BÂTIMENTS COMMUNAUX

TRAVAUX ÉCOLE

EXTENSION DES LOCAUX ET RÉNOVATION THERMIQUE DU BÂTIMENT EXISTANT DE L'ÉCOLE

Compte tenu de l'évolution croissante du nombre d'élèves dans notre école, il était urgent de créer trois nouvelles classes de 60 m², d'agrandir le restaurant scolaire sur une ancienne classe pour doubler sa capacité et donc basculer le périscolaire dans la classe de CP/CE1.

Toujours dans l'esprit de faire des économies de chauffage et d'électricité, nous avons changé l'ensemble des éclairages en LED, la chaudière et la porte d'entrée. Nous avons révisé l'isolation en partie supérieure, posé des brises soleil côté ouest pour éviter la surchauffe en été et sur l'extension du bâtiment des panneaux photovoltaïques vont être mis en place. Le surplus d'électricité sera redistribué vers d'autres bâtiments communaux notamment, lors des vacances scolaires.

Après la dépose de la toiture et l'arasement de l'étage de l'aile nord existante, l'extension des trois classes, en



structure métallique est mise en œuvre.

L'ensemble est habillé d'un bardage métallique avec une isolation en laine de roche et d'une couverture en bac acier offrant deux préaux sous lesquels les élèves pourront s'abriter lors des récréations.

Conformément au plan d'installation de chantier, une clôture est installée sur le pourtour du site pour la sécurité.

Ces travaux occasionnent quelques obstacles au niveau des accès autour de l'école et nous faisons au mieux pour minimiser ces contraintes.







VOIRIE / RÉSEAUX

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

L'assainissement collectif désigne les opérations de collecte, de transport et de traitement des eaux usées.

Le réseau public de collecte des eaux usées sur le territoire intercommunal fait chaque année l'objet de travaux d'entretien, d'aménagements sécuritaires, d'extensions ou encore de réalisations de nouveaux ouvrages.

TRAVAUX DE MISE EN SÉPARATIF DES RÉSEAUX EAUX

La Communauté de Communes Val de Saône Centre a poursuivi son programme pluriannuel de travaux d'assainissement par la mise en séparatif des réseaux eaux usées et eaux pluviales en lien avec la commune de Messimy-sur-Saône, avec le soutien du Département de l'Ain et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Ces travaux ont pour objectif de limiter les eaux claires parasites dans les ouvrages d'assainissement des eaux usées en mettant en place un réseau d'eaux usées strict en parallèle du réseau unitaire recevant autrefois les eaux usées et les eaux pluviales. Ce réseau unitaire a été conservé en réseau d'eaux pluviales et évacue ces dernières directement vers le milieu naturel.

Ces travaux ont été réalisés rue du bourg, chemin de la Saône et chemin de la Croix Bernard conjointement avec la commune de Messimy-sur-Saône qui a la compétence eaux pluviales et finance donc les travaux portant sur ces dernières.

La communauté de communes et la commune ont mandaté le maître d'œuvre SAFEGE-SUEZ Consulting et l'entreprise SCTP (Société Charollaise de Travaux Publics) pour la réalisation des travaux.

Ceux-ci ont débuté le 25 mars 2024 pour une durée d'environ 8 mois.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre patience sur la gêne occasionnée lors de la réalisation de ces travaux utiles pour toutes et tous.









ÉCOLE

CLASSE DES P-M

LA SEMAINE DU GOÛT CHEZ LES PETITS ET MOYENS

Du 14 au 18 octobre, notre classe a participé à la semaine du goût. Cette année, l'école a travaillé sur le thème du miel, de l'apiculture et des abeilles.

Des élèves de CE2/CM1 sont venus animer un groupe pendant les ateliers de cuisine.

Le lundi, nous avons observé et goûté le miel d'un producteur local. Nous sommes ensuite allés par petits groupes observer et discuter autour du matériel d'un apiculteur.

Nous avons terminé la matinée avec une petite vidéo explicative.

Le mardi, nous avons réalisé des cookies pomme miel.

Le jeudi, nous sommes restés sur le thème de la nature, en cuisinant du brownie à la courgette.

Le vendredi, nous avons observé, nommé différents légumes, puis verbalisé les différents critères de reconnaissance. Nous avons terminé en goûtant notre gâteau de la veille, sans montrer d'appréhension malgré la présence de courgette râpée à l'intérieur.





CLASSE M-G SECTION







CLASSE CP-CE1

LES LUTINS FARCEURS

Nous avons reçu une lettre de la Mère Noël qui nous demandait si on voulait garder un ou deux de ses lutins. Nous avons rempli un formulaire de candidature.

Le Père Noël nous a répondu qu'on allait avoir un lutin nommé Flocon. Il nous a bien recommandé de ne pas le toucher sinon il perdrait sa magie. On lui a préparé sa maison, un lit et une couverture. Elina a fabriqué une table et une chaise. Calie a ramené une assiette de chez elle et Pierre a confectionné des cookies pour l'accueillir.

Flocon est enfin arrivé. Et les bêtises ont commencé dans la classe

Il a fait une tyrolienne à laquelle il s'était suspendu. Il a mélangé les puzzles et les jeux de construction. Il nous a écrit un message codé et on a appris que sa copine Gribouille la lutine allait arriver. Emie lui a préparé des biscuits.

Le lendemain, ils avaient collé plein de gommettes sur les ordinateurs. Ils ont barré les entrées de notre classe avec du scotch. Ils ont fait des pyramides avec les livres de la classe. Ils ont pris les oranges de la cantine. Ils ont peint des visages dessus et ont fait une chorale avec. Ils ont vidé nos casiers. Nous devions les ranger correctement pour avoir une papillote.

C'était très rigolo ! Dommage qu'ils partent. Le Père Noël nous avait prévenus qu'il les ramènerait chez lui en Laponie le 20 décembre.

Nous espérons qu'ils reviendront l'année prochaine...

La classe de CP / CE1











CLASSE CE1-CE2

CYCLE NATATION

Nous avons été à la piscine de Châtillon tous les vendredis après-midi de 13h30 à 16h10 pendant 10 semaines.

Nous avons appris à faire l'étoile de mer, la sustentation verticale, la fusée et la chute arrière. Nous avons aussi nagé sur le dos.

On est passé dans les cages et on a ramassé des anneaux, nous avons marché sur le tapis.

A la fin, on a fait un test. La piscine, c'était génial.

Article écrit par les CE1-CE2





CLASSE CM1-CM2

AU RYTHME DU VENDÉE GLOBE

Les élèves de la classe de CM1-CM2 ont embarqué cette année pour la 10^{ème} édition de la célèbre course du Vendée Globe.

Depuis le départ de "l'Everest des mers", qui s'est déroulé le 10 novembre dernier, ils vivent au rythme de la course et se mettent dans la peau d'un des 40 skippers de la course.

Chaque jour, les élèves suivent le déplacement de leur skipper et de leur IMOCA sur la carte et remplissent leur feuille de route. C'est l'occasion de sortir de la classe pour découvrir la vie à bord d'un voilier, d'enrichir son vocabulaire en lien avec la voile et la mer, d'apprendre à se repérer sur les océans en utilisant les coordonnées GPS (longitude et latitude), d'étudier des œuvres tel que la Vague d'Hokusai...

Les CM1-CM2 ont eu la chance d'avoir une intervention d'un passionné de la voile qui a pu leur apporter une multitude de connaissances sur les voiliers et la course. Ils se sont même essayés aux nœuds marins. Mais le Vendée Globe n'est pas encore terminé!

Il reste encore plein de choses à découvrir!







PROJET DE CORRESPONDANCE

Cette année, les CE2-CM1 correspondent avec la classe des CE2 de Chaleins. Ce projet vise à donner du sens à l'écrit et tisser des liens entre les enfants de deux classes de villages voisins.

Le projet se construit selon 3 axes :

- Des échanges de lettres dans lesquelles les élèves se parlent, se questionnent, racontent des événements inhérents à leur vie scolaire ou personnelle (leur sortie à l'Abbaye d'Ambronay par exemple).
- La rédaction d'une gazette pour chaque période. La gazette se présente sous la forme d'une feuille A3 pliée en 2, il y a donc 4 pages A4 à lire avec à l'intérieur différentes rubriques telles que "vie d'école", "vie de classe", "coin culture et "portrait de professionnel". Ce sont les enfants qui décident des articles qu'ils souhaitent rédiger en fonction de leur intérêt pour des sujets ou des situations vus en classe. Concernant le "portrait de professionnel", chaque période nous accueillons un professionnel qui vient présenter son métier à la classe (ils ont déjà rencontré un élagueur, un guide de pêche et rencontreront, selon leur demande, une vétérinaire, un mécanicien, un policier ou un gendarme, un infirmier, un joaillier, etc...). Ils se placent par binôme et construisent leur texte qui est ensuite relu et modifié par un autre binôme et enfin corrigé par l'enseignante. Les articles finis sont dactylographiés et mis en page, illustrés principalement par des photos prises par les élèves "journalistes" responsables de l'appareil photo numérique de la classe. Les gazettes sont vendues ensuite aux familles 1 € et l'argent récolté permet aux élèves de se choisir des livres pour la classe. Les élèves ont proposé plusieurs noms pour leur gazette. A l'issu d'un vote, c'est la "Gazette des Verdoyants" qui a été retenue.
- Une rencontre à la biennale d'ArtFareins où les groupes pourront enfin se rencontrer après une année de travail épistolaire.

Ce projet d'échanges de gazettes ou de lettres rencontre un grand succès, les enfants des deux écoles sont toujours ravis d'avoir des nouvelles de leurs correspondants et de leur répondre ou de rédiger les articles pour la gazette.

PROJET MUSIQUE

Pour cette année scolaire 2024-2025 toutes les classes de l'école travaillent autour d'un projet musique en partenariat avec le Centre Culturel de Rencontre d'Ambronay, de Petrek un auteur compositeur interprète ainsi que des choristes de la chorale du Val de Mâtre.

Les élèves de l'école maternelle centrent le travail autour des percussions avec l'aide d'une conseillère pédagogique en musique. L'ensemble des élèves, y compris les plus petits, collaborent avec Petrek qui les guident vers la création de texte autour d'un thème commun : le vivre ensemble.

A l'issue de plusieurs séances de travail, une fois le texte créé ainsi que la mélodie, les enfants enregistre-ront leur chanson (une création par classe).

Il faudra ensuite répéter les chansons jusqu'à une représentation finale qui aura lieu à la salle des fêtes de Fareins devant l'ensemble des parents.

VIE ASSOCIATIVE ANIMATIONS

CLASSES 2 & 7



BROCANTE

Comme chaque année, fin septembre, notre amicale a organisé sa traditionnelle brocante.

Encore un très bon millésime malgré la fraicheur du matin, le soleil ainsi que les exposants étaient au rendez-vous.

Nous remercions les habitants du centre village et la mairie de nous laisser pour une journée, les rues et places pour installer notre manifestation.

En souhaitant que tous les chineurs aient trouvé leur bonheur, que les visiteurs ont pu passer une belle journée à flâner devant les stands et se retrouver à notre buffet, buvette.

Nous vous donnons rendez-vous le 28 septembre 2025 pour la prochaine.

Amicalement l'amicale 2 et 7



BAVOIRD'ÂGE



RENCONTRE INTERGÉNÉRATIONNELLE

L'association Bavoird'âge a proposé fin octobre une matinée intergénérationnelle.

Un grand merci à tous ceux qui ont répondu présents. En effet les échanges ont été bien appréciés. Goûter et chansons ont été partagés dans la joie et la bonne humeur car, comme dit la chanson "il en faut peu pour être heureux"!









FAREINS SAÔNE VALLÉE FOOT



Comme chaque année, le bulletin municipal de la commune de Messimy-sur-Saône, nous permet à la fois de présenter et de faire un premier bilan de nos activités. Le club Fareins Saône Vallée Foot créé, il y a maintenant 12 ans, regroupe les communes de Fareins, Messimy-sur-Saône et Chaleins.

Nos effectifs sont à la hauteur de 230 licenciés, répartis dans toutes les catégories. Ils sont en hausse par rapport à l'année dernière, ce qui est encourageant. Elément nouveau : nous avons décidé de créer une entente jeune avec le club voisin de 3 rivières (Montmerle / Montceaux).

Cette décision a été motivée pour plusieurs raisons :

- le fait de présenter des équipes dans toutes les catégories et de pouvoir prétendre faire jouer certaines équipes à un bon niveau du district,
- de pouvoir utiliser les installations présentes sur les 4 communes,
- de pouvoir présenter des équipes éducatives structurées (malgré un manque d'éducateurs),
- de pouvoir, à terme, présenter un projet sportif "ambitieux".

Cette entente gère l'ensemble des catégories.

Les U7, utilisent les installations de Messimy-sur-Saône, les mercredis après-midi, et s'initient aux premiers gestes du footballeur. L'effectif est de : 25 licenciés

Les U9 quant à eux, suivent deux séances d'entraînement par semaine, utilisant les installations de Messimy-sur-Saône et de Montmerle-sur-Saône. Dans cette catégorie, des "plateaux" sont organisés avec les clubs voisins le samedi matin, permettant aux enfants de mettre en pratique les rudiments du football dispensés lors des entraînements.

Cette catégorie compte 50 licenciés.

Les U11 bénéficient aussi de deux séances d'entraînement, qui se déroulent à Chaleins et Montmerle-sur-Saône. Cette catégorie compte : 50 licenciés.

Quatre formations sont engagées en championnat. Les "compétitions" sont organisées sous forme de "plateaux" avec les clubs voisins.

Les U13, catégorie la plus nombreuse, suit elle aussi deux séances d'entraînement par semaine. Une à Chaleins et l'autre à Montmerle-sur-Saône. A chaque fois les rencontres se déroulent sous forme de brassage et de championnat après la trêve hivernale. Cette catégorie compte 55 licenciés répartis en 4 équipes. Les résultats sont très encourageants, et l'ensemble du groupe démontre de réelles possibilités.

Les U15, catégorie représentée par un effectif de 50 licenciés répartis en trois formations. Les installations de Fareins et Montmerle-sur-Saône sont utilisées. Les résultats sont prometteurs.

Pour terminer notre revue des catégories, **les U18** ("antichambre" de la section Seniors), évoluent au sein de deux équipes. Le début des championnats respectifs laissent entrevoir un potentiel intéressant, à savoir que certains dimanches des joueurs viennent épauler nos équipes seniors.

Section Seniors : cette catégorie reste une entité à part, nous avons engagé cette année 3 équipes en championnat.

L'équipe 3 évolue en D5. Niveau le plus bas du district. Cette formation privilégie le souhait de faire jouer l'ensemble des licenciés. Les résultats sont anecdotiques.

L'équipe 2 évolue en D4. Le groupe est très jeune et alterne le bon et le moins bon. L'objectif premier étant d'assurer le maintien dans une poule assez relevée.

L'équipe 1 évolue en D3. Après une saison mitigée, cette équipe a mieux démarré son championnat et occupe le milieu de tableau à l'heure où nous écrivons ces lignes. Le groupe a du potentiel et devrait l'exprimer au fil des matchs.

55 joueurs sont inscrits dans cette catégorie. L'entraîneur principal étant Jérémy LAURENT, épaulé par Thierry NUGUET. L'équipe 2 est managée par Manu DE OLIVEIRA et Lionel TOURON quant à l'équipe 3 c'est Patrick DANON qui en a la charge.

Au chapitre des manifestations, à retenir :

- Concours de coinche le samedi 18 janvier 2025 à la salle polyvalente de Fareins à 14 heures.
- Tournois jeunes à Montfray Sport les 22 et 23 février 2025. Seront concernées les catégories U7, U9, U11 et U13.

Sur le mois de décembre nous vous proposerons notre traditionnel calendrier.

Nous avons pour projet de réaliser une matinée vente à emporter. Le lieu, la date et le thème restants à définir. Des infos suivront.

Nous nous efforcerons de relancer nos tournois jeunes sur herbe dans la mesure où la météo se montrera plus clémente que l'an dernier.

Quelques petits rappels :

- Notre club repose uniquement sur le bénévolat.
- Nous pratiquons des prix de licences attractifs.
- Nous nous efforçons d'utiliser au mieux les installations mises à notre disposition, qui sont pour certaines vieillissantes.
- Notre club est ouvert à tous quel que soit le niveau.

Pour terminer, nous remercions tous les bénévoles qui s'investissent au sein de notre club, nos sponsors pour leur soutien et la municipalité de Messimy-sur-Saône pour son aide.

Nous vous souhaitons une excellente année 2025 en espérant vous rencontrer sur les stades



L'équipe dirigeante de Fareins Saône Vallée Foot

Opération octobre rose du dimanche 20 octobre 2024

CROIX ROUGE



Unité Locale Porte de la Dombes

Une année de mobilisation pour tous les bénévoles de notre unité locale en cette période de grande précarité pour beaucoup de foyers.

Sur l'année 2023 :

34 communes - 49 bénévoles - 18 304 h de bénévolat - 1 061 colis alimentaires.

Chaque jour sur le terrain, l'unité locale est là, pour écouter, pour accompagner et aider les personnes en difficultés. Nombreuses actions menées tout au long de l'année.

En 2024, nous avons du organiser une collecte alimentaire supplémentaire afin de faire face aux besoins de nos bénéficiaires, mais aussi à une pénurie de certaines denrées à la banque alimentaire.

Actions sociales

Distributions alimentaires, aides financières, apprentissage des savoirs de base, initiation aux premiers secours, opération brioches dans les 5 EHPAD de notre secteur, écrivain public, parrainage avec l'école de chiens guides d'aveugles de Cibeins. Durant 2 ans l'unité locale Porte de la Dombes prend en charge l'éducation, la nourriture et les soins vétérinaires.

Action qui génèrent des bénéfices

- Boutique Croix-rouge : 111 avenue de Monplaisir à Jassans-Riottier. Heures d'ouverture :
 - mardi, mercredi et samedi matin de 9h à 12h
 - mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 14h à 17h
- Brocante annuelle
- Défilé de mode
- Brocante et vente de jouets
- Paquets cadeaux chez King-Jouet
- Organisation d'un tournoi de tarot
- · Initiation aux premiers secours

Venez nous rejoindre, il y a forcément une action pour vous !

Croix-Rouge Française Trévoux







LES AMIS DE LA MÂTRE



Nous avons le plaisir de vous annoncer le retour de notre concours de belote coinchée :

le mardi 25 février 2025 après-midi à la salle polyvalente

Inscription sur place à partir de 13h30.

Notre salle est limitée à 70 doublettes. Toutes les doublettes seront primées. Prix de la doublette : 18.00 €.

Nous espérons vous voir nombreux à cet après-midi de détente.

Le bilan de l'année 2024 fut très positif avec encore une belle réussite de notre concours de belote et notre traditionnelle fête de la pêche fin juin. Ce fut un franc succès, de nombreux parents se sont investis et ont profité de cette journée pour faire découvrir à leurs enfants les joies de la pratique de la pêche.

Nous en profitons pour remercier tous les participants.

Le début de saison de pêche a été très chahuté avec la Mâtre a de nombreuses reprises, ce qui a entrainé une eau trouble peu favorable à la pratique de la pêche. Ces aléas climatiques ont tout de même eu l'avantage d'empêcher les hérons de trop s'inviter à la pêche.

Notre année s'est terminée par un casse-croûte de fermeture au bord de la Mâtre.

Le bureau des Amis de la Mâtre



Concours de coinche



Fête de la pêche

LE SOU DES ÉCOLES



Les cloches de l'école ont retenti. C'est l'heure de la rentrée ! Les enfants retrouvent leur école et leurs copains ! Les travaux d'agrandissement de l'école font aussi partie de l'agitation et de l'animation de cette rentrée.

Et c'est aussi l'heure du changement pour le bureau du Sou, qui fait place à sa nouvelle présidente : **Virginie LUX**, maman de 3 garçons à l'école!

Un grand merci à elle de s'être proposée et d'avoir endossé ces responsabilités! Et un immense merci pour Céline DIEUX, qui a occupé cette place pendant un an. Merci à elle, pour sa fidélité et pour son implication inconditionnelle à l'école depuis toutes ces années! Et bienvenue à Julie GOBET, maman de deux enfants à l'école, qui prend la place de secrétaire.

Une fois le nouveau bureau mis en place, la première réunion permet d'échanger et de programmer les différentes manifestations prévues cette année et pour pouvoir ainsi financer le projet musique.

Une fois n'est pas coutume nous commençons par la vente d'articles Saint-Michel! Cette dernière a ainsi permis d'enregistrer les premiers bénéfices.

L'équipe a aussi réitéré le bal d'Halloween avec la vente d'hamburgers, qui avait déjà rencontré un franc succès il y a deux ans. L'aide des parents, sans qui l'organisation de ce type d'évènement ne pourrait être envisagée, a permis aux enfants, de s'amuser et à tous de se régaler!









Comme de tradition, la vente des calendriers de l'école à travers le village de Messimy-sur-Saône et de Lurcy a eu lieu le dimanche 17 novembre 2024.

Merci à chacun de s'être déplacé pour cette jolie balade partagée ensemble.



Pour cette fin d'année, le bureau du Sou a innové en proposant une vente de sapins à l'occasion du marché de Noël, en même temps que la vente de petits objets réalisés par nos enfants dans leur classe.

L'ensemble de cette manifestation a permis de réaliser un joli bénéfice.





Merci à tous de vous montrer présents lors de nos différentes sollicitations.

L'argent récolté cette année va permettre directement de financer l'important projet musique qui va rythmer l'année scolaire et pour lequel nos enfants se sont déjà déplacés à Ambronay.

Pour bien commencer la nouvelle année, le Sou des écoles propose un panier de fruits et légumes (de la ferme des Seyettes de Frans) accompagné si on le souhaite par du bon fromage (fromagerie Richard présent sur le marché le jeudi).

Vous pouvez d'ores et déjà noter la date du 16 mars 2025 pour le loto du Sou!

Toute l'aide pour l'organisation et pour la récupération de lots sera la bienvenue !

N'hésitez pas à nous contacter.

TEAM GELAS SPORT



Le vendredi 29 novembre dernier, une vente de Pizza a eu lieu sous la halle de Messimy-sur-Saône pour l'association Team Gelas Sport.

Cette soirée était organisée afin de fêter le titre de Championnat de France d'Endurance moto 2024 en catégorie 1000 Superbike de **Pierre Gelas** et **Jordy Manneveau**.

La Yamaha R1 N° 96 aux couleurs du Team Moto Ain de Bourg-en-Bresse était exposée à cette occasion avec les photos et vidéos de cette belle saison.

Les bénéfices de la vente des pizzas serviront à financer la saison 2025 avec comme objectif "Le Championnat du Monde d'Endurance" avec 3 courses au programme :

- les 24 Heures du Mans du 17 au 20 avril 2025,
- les 8h de SPA (Belgique) les 6 et 7 juin 2025,
- le Bol d'Or sur le Circuit du Castellet du 18 au 21 septembre 2025.

N'hésitez pas à suivre la page Facebook Pierre Gelas pour la saison 2025!









LES CHANTEURS DU VAL DE MÂTRE



La chorale "Les chanteurs du Val de Mâtre" a repris ses répétitions le lundi 2 septembre 2024 avec enthousiasme, sous la direction de son chef de chœur professionnel, Chrys GUYOT-LONAIT.

Une répétition hebdomadaire a lieu tous les lundis de 18h00 à 19h30, à la salle polyvalente de Messimy-sur-Saône.

Cette nouvelle saison, 4 nouveaux choristes ont rejoint notre groupe. Un grand merci à tous pour votre travail et votre assiduité.

Nous recrutons toujours, il n'est pas trop tard pour venir nous rejoindre les lundis. Pour que vous puissiez vous faire une idée, vous avez la possibilité d'assister à une répétition, sans engagement. Nul besoin de connaitre le solfège pour chanter.

Les interprétations à nos concerts sont diversifiées, variété française, chant traditionnel, classique, gospel etc.

CONCERT ANNUEL

Cette année, notre chorale fête ses **20 ans**. Nous ferons deux représentations :

- samedi 5 avril 2025 à 20h30 à la salle des fêtes de Montceaux
- dimanche 6 avril 2025 à 16h00 à la salle des fêtes de Montceaux

Une deuxième partie différente sera assurée à chaque représentation.

Messimiens, Messimiennes, vous êtes cordialement invités à vous joindre à nous.

VENTE DE FLEURS PRINTEMPS 2025

Pour la 16è année consécutive, la chorale organise une vente de fleurs et plançons sous la halle à Messimy-sur-Saône :

jeudi 24 avril 2025 de 15h00 à 19h00

Comme habituellement, notre fournisseur est local, les fleurs et plançons proviennent des Pousses de la Calonne à Guéreins.

Venez nombreux ! La chorale "Les chanteurs du Val de Mâtre" sera heureuse de vous accueillir et vous en remercie par avance.

Lors de notre vente de fleurs pour la Toussaint et notre vente choucroute 2024, la tombola a été gagnée par Madame Michèle FLORIAN.

Notre association chorale fête ses 20 ans en 2025

Afin de souligner cet évènement, nous organisons une rencontre inter-chorales **le samedi 17 mai 2025**. Nous avons invité 3 autres chorales qui nous permettront de chanter le soir en fin de journée devant nos spectateurs en l'église de Messimy-sur-Saône.

Nous vous invitons à venir passer un moment convivial avec nous. L'heure sera précisée ultérieurement.

FÊTE DE LA MUSIQUE

Nous participerons à la fête de la musique à Fareins le **21 juin 2025**.

CÔTÉ PRATIQUE

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES:

DEBORDE Adrien

▶ 16 septembre

CHABRIER Gabrielle ▶ 6 octobre

BOULEY Célestin DURET Emma

9 octobre

KARATAS Lina

19 octobre 7 novembre

TEIXEIRA Victoria

▶ 25 décembre

MARIAGES:

HUGUENIN Éric et MICHAL Marion ▶ 11 octobre

PINCHINAT-BERNARD Brice et GEOFFRAY Stéphanie

▶ 21 décembre

DÉCÈS:

BARDOUL Odile

- 18 septembre
- VOCCIA Osvaldo
- 16 octobre
- MAILLARD Jacques **DEGOND Olivier**
- ▶ 8 novembre

▶ 19 décembre

GROUPEMENT PAROISSIAL

Tél: 04 74 69 33 40

HAUTEUR D'EAU

Données transmises par Roger Grange en 2023

SEPT.	OCTOBRE	NOV.	DÉC.
97 mm	125,1 mm	37,7 mm	46,2 mm

ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage ▶ UN LUNDI SUR DEUX semaines paires

Sauf le 1er mai, 25 décembre et le 1er janvier

DÉFIBRILLATEURS

Cour de la Mairie / salle polyvalente

ENGINS BRUYANTS

Autorisés:

Les jours ouvrables : 8h à 12h et 14h à 20h Les samedis : 8h à 12h et 15h à 20h

Tapages nocturnes silence à partir de 22h00

BRÛLAGE DÉCHETS VERTS

Interdit toute l'année pour éviter les gaz à effet de serre et les pollutions. Possibilité de déposer des déchets verts à Baneins gratuitement.

STATIONNEMENT GÊNANT

Attention de ne pas gêner la circulation des engins agricoles: tracteurs, moissonneuses batteuses, camions, pompiers, bennes à ordures ménagères...

Les voies publiques doivent rester dégagées de tout véhicule sinon des actions spécifiques devront être mises en place.

LE MARCHÉ

Les JEUDIS de 15h à 19h, sous la halle.

Interdiction de stationner sur l'emplacement du marché.

AIDES À DOMICILE

- ADAPA 04 74 45 51 70
- ADMR 04 74 67 87 75

ECRIVAIN PUBLIC

Croix Rouge permanences Trévoux 04 74 00 46 15

EN ROUTE POUR LE ZÉRO DÉCHET

Ce que je peux faire à mon échelle contre le gaspillage alimentaire

Les astuces anti-gaspillage sont nombreuses et vous permettront de réduire votre empreinte écologique tout en réalisant des économies. Ci-après quelques idées :

Pendant les courses

- Évitez de céder aux promotions sur les grosses quantités, vous n'en aurez pas forcément l'utilité et souvent les prix appliqués ne sont pas si avantageux...
- Préférez l'achat en vrac pour contrôler les quantités et limiter les emballages. Pensez à apporter vos propres contenants si vous pouvez, afin de limiter les déchets.
- Souvenez-vous que les fruits et légumes un peu tordus sont tout aussi bons que les autres! On a souvent tendance à bouder les aliments qui ne sont pas lisses et de couleur vive.

Source: GREENPEACE

DIVERTISSEMENT

SUDOKU

Dans chaque ligne, colonne et carré, il ne faut pas qu'il y ait deux fois le même chiffre sinon, c'est perdu. Vous voyez, c'est super simple!

			8					9
	1	9			5	8	3	
	4	3		1				7
4			1	5				3
		2	7		4		1	
	8			9		6		
	7				6	3		
	3			7			8	
9		4	5					1

Solution du N° 135 : piquets - acacia - chêne - morceaux métal - cordeau - masse - piquets - niveau - branchages racines - feuilles

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 SEPT. 2024

Présents: V. Gelas - F. Imbert - JM. Gimaret - N. Feltrin - C. Béguet - B. Doucet-Bon - C. Feltrin - B. Sainclair - F. Serrurier - L. Wynarczyk - B. Monel - S. Tricaud

Excusés: P. Brunel - M. Chaube (pouvoir à V. Gelas)

Absente: M. Sarr

Secrétaire de séance : L. Wynarczyk

Le conseil municipal:

- APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 26 juillet 2024.
- EST INFORMÉ des décisions prises par Monsieur le maire dans le cadre de ses délégations concernant :
 - la renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la transaction reçue et portant sur un immeuble bâti sis 12 chemin du Sablon.
- le choix de l'entreprise SAS 2MC METAL de Chaleins pour la fabrication et pose d'une double main courant dans les escaliers de l'école, ainsi que la fabrication et pose d'une tôle à trous avec support dans la bibliothèque, représentant un coût total de 1 980 € HT (2 376 € TTC),
- le choix de la société MANUTAN Collectivités pour la fourniture de mobilier à l'école se composant de 3 lots de 2 tables avec casier et 6 chaises pour les maternelles, 5 lots de 2 tables réglables avec casier et 11 chaises pour les primaires, 3 meubles pour le primaire et une bibliothèque pour le primaire, représentant un coût total avec écocontribution de 3 657,16 € HT (4 388,59 € TTC),
- le choix de l'entreprise JM'ELEC SARL de Saint-Didier-sur-Chalaronne (Ain) pour la mise en place d'une VMC simple flux dans les locaux de la bibliothèque municipale, avec un montant de 477,66 € HT (573,19 € TTC),
- la location du logement T3 sis 19 allée du Presbytère (nouvelle adresse : 58 impasse de la Halle) à Madame DUPRAT Marjolaine, à compter du 25 juillet 2024, avec un loyer mensuel de 600 €.
- DÉCIDE d'apporter aucune modification aux impositions 2025 au titre des dégrèvements et exonérations.
- DONNE, après vote à mains levées, à l'unanimité, son avis conforme sur le projet de carte départementale des zones d'accélération des énergies renouvelables pour ce qui concerne la commune de Messimy-sur-Saône.
- ACTE, après votes à mains levées, à l'unanimité, la présentation du rapport du mandataire de la commune au sein de la SPL ALEC AIN de l'exercice 2023.
- ENTEND le bilan de la rentrée scolaire.
- ENTEND le compte-rendu des commissions communales relatives à la Communication / Culture / Animation / Jeunes / Sport do 24 juillet 2024 ; à l'Urbanisme des 29 juillet, 19 et 26 août 2024 et aux Finances du 03 septembre 2024.
- ENTEND le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2024

Présents: V. Gelas - F. Imbert - JM. Gimaret - C. Béguet - B. Doucet-Bon - P. Brunel - C. Feltrin - B. Sainclair - F. Serrurier - L. Wynarczyk - B. Monel

Excusées: N. Feltrin (pouvoir à C. Feltrin) - S. Tricaud (pouvoir à JM. Gimaret) - M. Chaube (pouvoir à V. Gelas)

Absente : M. Sarr

Secrétaire de séance : F. Imbert

Le Conseil Municipal:

- APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2024.
- EST INFORMÉ des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
 - la renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la transaction reçue et portant sur un immeuble bâti sis 234 chemin du Sablon,
 - le choix de la société ONET de Villefranche pour le nettoyage de la partie maternelle de l'école, à compter du 23 septembre 2024, sur la base de 2 heures par jour correspondant à 34 heures 64 par mois, avec un montant de prestation de 997,20 e TTC par mois
 - la reprise des équipements de cuisine se trouvant dans l'appartement T3 du presbytère, se composant d'un four, plaque électrique, hotte, lave-vaisselle, évier et meuble avec tiroirs, pour un montant de 200
- DÉCIDE, après vote à mains levées :
 - de maintenir, à l'unanimité, le tarif de la location de la salle polyvalente à 130 € pour les associations de la commune (à compter de la deuxième location), à 320 € pour les habitants de la commune et à 520 € pour les particuliers et associations extérieurs ; de maintenir les tarifs en vigueur pour la location à la journée (du lundi au vendredi de 09 h à 09 h) et de fixer le tarif horaire pour les activités sportives par association extérieure à 6 €,
 - de maintenir, à l'unanimité, le tarif de la location de la Halle pour les vins d'honneur lors d'une cérémonie sur la commune et de fixer à 35 € le tarif pour l'éclairage nocturne des jeux de boules
 - de porter, à l'unanimité, les tarifs de locations des tables à 3,60 € et de maintenir les tarifs de locations des bancs et chaises à 2 €,
 - d'augmenter, à l'unanimité, de 1 € les tarifs du camping à la journée (campeur adulte, emplacement, véhicule et électricité) et de le maintenir à 2,50 € pour les enfants de moins de 7 ans ; de maintenir le tarif hivernage pour le garage mort, ainsi que le forfait saisonnier et de fixer les forfaits à 270 € pour le mois et à 100 € pour la semaine,
 - de procéder, à l'unanimité, à une augmentation de 5€ (2 m²) et 10 € (4 m²) pour les concessions trentenaires, de 5 € (2 m²) et 10 € (4 m²) pour les concessions cinquantenaires au cimetière et de maintenir les tarifs du columbarium et du jardin du souvenir,

- de porter, à l'unanimité, le montant des cotisations à la bibliothèque à 11 € pour les habitants et 14 € pour les personnes extérieures et d'accorder la gratuité aux bénévoles de la bibliothèque,
- pour l'occupation du domaine public, à l'unanimité :
 - . de fixer le montant des redevances pour les terrasses à 50 € pour l'année entière, à 80 € pour les taxis, à 80 e pour les commerces ambulants sans électricité et à 120 € pour les commerces ambulants avec électricité,
- . de maintenir la redevance, ainsi que la caution, pour les cirques.
- . de fixer le montant de la redevance du Garage GELAS à 2,50 € du mètre carré,
- de fixer, à l'unanimité, le tarif des droits de place du marché à 0,20 € du mètre linéaire et celui du forfait électrique par jour de présence à 0,80 € pour branchement balance et terminal de paiement et à 3 € pour les camions avec compresseur (frigo, four, ...).
- DÉCIDE, après vote à mains levées, à l'unanimité :
 - d'adhérer à la convention de participation pour le risque "prévoyance" conclue entre le Centre de Gestion de l'Ain et Territorial Mutuelle, à effet du 1^{er} janvier 2025,
 - d'accorder une participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque "Prévoyance",
 - de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 25% de la cotisation correspondante à la formule 2 avec un minimum de 7 € non proratisé au temps de travail, par agent et par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par l'autorité territoriale, étant précisé que la participation est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas des contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés,
 - d'autoriser l'autorité territoriale à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.
- de préciser que les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent seront inscrits au budget.
- DÉCIDE, après vote à mains levées, par 12 voix pour et 2 abstentions :
- d'abroger la délibération n° 2024/07/05 du 26 juillet 2024.
- d'approuver le nouveau dossier de déclaration d'utilité publique au titre d'une opération de restauration immobilière et de solliciter les services de l'Etat pour l'ouverture d'une enquête publique,
- de demander à la société Nouveau Siècle, porteur du projet de réhabilitation du Château de Montbriand, le remboursement des sommes engagées par la commune pour la procédure de déclaration d'utilité publique,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents dans le cadre de la procédure d'utilité publique pour opération de restauration immobilière,

- de dire que les dépenses liées à la procédure de déclaration d'utilité publique seront prélevées sur le budget 2024 et suivant si nécessaire.
- DÉCIDE, après vote à mains levées, à l'unanimité :
 - d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'enquête de recensement pour 2025 et de procéder aux différentes nominations selon les dispositions définies par l'assemblée délibérante,
 - de confirmer la désignation de M. Alain GUEX comme coordonnateur communal.
 - de recruter trois agents recenseurs
 - de fixer le montant de la rémunération brute des agents recenseurs de la manière suivante :
 - * pour le recensement :
 - . 350 € par district entier
 - . 1,50 € par logement recensé
 - . 1 € par bulletin individuel
 - . 30 € par séance de formation (2 séances obligatoires)
 - . 150 € de forfait pour préparation de la tournée de recensement
 - . 150 € de forfait frais de transport
 - * pour l'enquête famille :
 - . 1,50 € par questionnaire,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à nommer les agents recenseurs aux conditions susvisées,
 - de préciser que les crédits nécessaires à la rémunération des agents recenseurs et aux charges sociales seront inscrits au budget 2025 de la commune au chapitre 012 "Charges de personnel".
- DÉCIDE, après vote à mains levées, à l'unanimité,
- d'allouer une participation financière de 200 € dans le cadre de la Fête de l'Arbre du 12 octobre,
- de verser cette participation à l'Association Demain Messimy,
- de dire que cette somme sera prélevée sur l'article 65748 "Subvention fonctionnement autres personnes droit privé" du budget 2024.
- DÉCIDE, après vote à mains levées, à l'unanimité :
 - de valider le principe d'un cadeau à Mme Marie-Pierre GOBET lors de son départ à la retraite,
- de fixer à 300 € le montant maximum de ce cadeau,
- de dire que cette dépense sera prélevée à l'article 623 "Publicité, publications, relations publiques" du budget 2024.
- DÉCIDE, après vote à mains levées, à l'unanimité :
 - de prendre acte de la tenue du débat sur les données issues du rapport relatif à l'artificialisation des sols
 - d'approuver le rapport relatif à l'artificialisation des sols
 - de transmettre le rapport au préfet de région, à la préfète du département de l'Ain, au président du conseil régional, au président de la communauté de communes Val de Saône Centre et au président du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes (SCOT),
 - d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- PREND CONNAISSANCE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (collectif et non-collectif) de l'année 2023.

- ENTEND le compte-rendu des commissions communales relatives à l'Urbanisme des 09, 23 septembre et 07 octobre 2024 ; au Comité Consultatif d'Action Sociale du 19 septembre 2024 ; au Personnel communal du 1^{er} octobre 2024 ; aux Finances du 08 octobre 2024 et aux Affaires scolaires du 17 octobre 2024.
- ENTEND le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

SÉANCE DU 29 NOV. 2024

Présents: V. Gelas - F. Imbert - JM. Gimaret - C. Béguet - B. Doucet-Bon - P. Brunel - C. Feltrin - B. Sainclair - F. Serrurier - L. Wynarczyk - B. Monel - M. Chaube.

Excusées : N. Feltrin (pouvoir à C. Feltrin) - S. Tricaud

Absente: M. Sarr

Secrétaire de séance : B. Doucet-Bon

Le Conseil municipal :

- APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2024.
- EST INFORMÉ des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
 - la renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la transaction reçue et portant sur un immeuble bâti sis 234 chemin du Sablon,
 - le choix de la Société LDLC.PRO de Limonest pour la fourniture d'un vidéoprojecteur Epson EB-E20 destiné à la classe des CP/CE1 d'un montant de 391,20 € HT (469,44 € TTC) avec éco participation et transport,
 - le choix de la société MANUTAN Collectivités pour la fourniture d'un tabouret avec barre repose-pied destiné à la classe des CM1/CM2 d'un montant de 143,98 € HT (172,78 € TTC) avec éco participation et transport,
 - la location de l'appartement T3 du Presbytère sis 19 allée du Presbytère à Madame BOSC Lucile, à compter du 02 novembre 2024, avec un loyer mensuel de 590 €,
- DÉCIDE, après vote à mains levées, à l'unanimité :
 - d'approuver l'avant-projet définitif pour l'aménagement et la revitalisation du cœur de village,
 - d'approuver le coût prévisionnel définitif des travaux pour un montant global de 831 100 € HT.
- DÉCIDE, après vote à mains levées, à l'unanimité :
- d'approuver l'avenant n° 1 relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la revitalisation du cœur de village portant :
 - * affermissement de la tranche optionnelle 1 sur le secteur,
 - * fixation du coût prévisionnel définitif des travaux à un montant de 831 100 € HT, et validant la rémunération définitive du maître d'œuvre pour un montant total de 41 139,45 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le présent avenant.
- DÉCIDE, après vote à mains levées, à l'unanimité :
- de renouveler la ligne de trésorerie de 100 000 €,
- de suivre la proposition de la commission des Finances et de contracter la ligne de trésorerie auprès

- du Crédit Mutuel Sud-Est, avec un taux Euribor 3 mois + marge de 0,60%, avec frais de dossier d'un montant de 0,10 % du nominal (soit 100 €),
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans le contrat de la ligne de trésorerie de l'organisme bancaire retenu,
- de préciser que les crédits nécessaires seront prélevés au budget à l'article 627 « Services bancaires et assimilés » pour la commission d'engagement et à l'article 6618 "Intérêts des autres dettes" pour le paiement des intérêts de la ligne de trésorerie.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité :
 - de souscrire, à compter du 1^{er} janvier 2025, un contrat garantissant les risques statutaires du personnel communal, d'une durée de guatre ans,
 - de choisir de retenir l'offre de CIGAC avec les conditions suivantes :
 - * 7,24% avec une franchise de 15 jours en congé maladie ordinaire pour les agents affiliés à la CNRACL.
 - * 1,09% avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire pour les agents affiliés à l'IRCANTEC,
 - * base de calcul : traitement brut indiciaire et nouvelle bonification indiciaire
- DÉCIDE, après vote à mains levées, par 12 voix pour et 1 voix contre :
 - d'approuver la convention d'assistance juridique permanente proposée par la SELARL Cabinet d'Avocats Philippe PETIT & Associés de Lyon,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- DÉCIDE, après vote à mains levées, à l'unanimité
 - d'approuver la convention de prise en charge financière éclairage public à passer avec l'Association Syndicale Libre du lotissement "Les Allées des Sources",
 - d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.
- DÉCIDE, après vote à mains levées, à l'unanimité :
 - d'approuver la nouvelle convention fixant les modalités de l'instruction par le service commun instructeur de la communauté de communes des autorisations et des actes d'application du droit des sols
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention individuelle de la commune adhérente au service commun d'instruction, ainsi que tout document relatif à ce dossier
- PREND CONNAISSANCE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2023.
- ACTE le compte-rendu du Conseil d'Ecole du 12 novembre 2024.
- ENTEND le compte-rendu des commissions communales relatives à l'Urbanisme des 21 octobre, 04 et 18 novembre 2024; à l'Economie locale du 07 novembre 2024; à la Voirie / Réseaux du 14 novembre 2024; aux Finances du 18 novembre 2024 et à l'Environnement / Agriculture du 20 novembre 2024.
- ENTEND le compte-rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

SÉANCE DU 20 DÉC. 2024

Présents: V. Gelas - F. Imbert - JM. Gimaret - N. Feltrin - B. Doucet-Bon - P. Brunel - C. Feltrin - B. Sainclair - F. Serrurier - L. Wynarczyk - B. Monel - M. Chaube.

Excusés: C. Béguet - S. Tricaud

Absente: M. Sarr

Secrétaire de séance : F. Serrurier

Le Conseil Municipal:

- APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2024.
- EST INFORMÉ des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
 - la renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la transaction reçue et portant sur un immeuble bâti sis 68 impasse des Ferrières ,
 - le choix du Bureau d'Etudes JDUrbanisme de l'Arbresle (Rhône) pour la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune avec un montant de 5 100 € HT (6 120 € TTC).
- DÉCIDE, après vote à mains levées et à l'unanimité :
 - d'approuver la convention de mise à disposition d'un terrain avec l'Association Demain Messimy,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

- ENTEND le compte-rendu des commissions communales relatives à la réunion des Présidents d'Associations du 27 novembre 2024; à l'Urbanisme des 02 et 13 décembre 2024; à la Communication / Culture / Animation / Jeunes / Sport du 11 décembre 2024 et au Comité consultatif d'action sociale du 12 décembre 2024.
- ENTEND le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux

CONSEIL MUNICIPAL



"En raison des travaux de l'école, nous vous informons que les séances du Conseil Municipal auront lieu à la salle polyvalente

de septembre 2024 à août 2025.

Merci pour votre compréhension."

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

vendredi 24 janvier - vendredi 28 février - vendredi 21 mars - vendredi 11 avril à 20 h à la salle polyvalente

Vite, je vais à la boîte aux lettres!	
Vous avez une suggestion, une question,	
une idée	
CONFIEZ LES NOUS.	
	MAIRIE
	MAIRLE MESSIMY-SUR-SAÔNE 46, rue du Bourg 01 480 Messimy/Saône
	46, rue du Bourg 01 480 Messimy/Saône
	₩ .
NOM/PRÉNOM:	mairie.messimysursaone@orange.fr
MAIL et/ou TÉL :	mairie.messimysursaanees
Seules les demandes identifiées seront prises en compte.	

DERNIÈRE MINUTE



NOS AGENTS RECENSEURS

Nos agents recenseurs ont débuté le recensement de la population depuis le 16 janvier 2025.



Florence **ALONSO** district 8



Michel **LAROCHETTE** district 9





À VOS AGENDAS :

Nos commerçants, services et artisans :

Vous désirez des informations sur les commerçants : https://www.messimysursaone.fr/commerces/

sur les services et artisanat :

https://www.messimysursaone.fr/services-et-artisanat/

SE RESTAURER:

Pour vous restaurer sur la commune :

https://www.messimysursaone.fr/restauration/

SE LOGER:

Vous avez besoin de faire une étape : https://www.messimysursaone.fr/hebergements/

Notre marché: tous les jeudis de 15h à 19h,

Pour en savoir plus sur nos exposants :

https://www.messimysursaone.fr/le-marche-de-messimy-sur-saone/

Merci de ne pas stationner sur l'emplacement du marché

Nos associations:

• Troc aux plantes, Demain Messimy, mardi 22 février, salle polyvalente, halle

- Concours de coinche, les amis de la Mâtre, mardi 25 février, salle polyvalente
- Repas CCAS, Commune, dimanche 9 mars, salle polyvalente
- Saint Patrick, classes 4 & 9, jeudi 13 mars, halle
- Loto, Le sou des écoles, samedi 15 mars, salle polyvalente
- Commémoration, mercredi 19 mars, commune, sous le cèdre
- Fête des conscrits, classe 0 & 5 , 28 29 30 mars
- Concours de pétanque, KS Passion auto, samedi 12 avril, halle
- Vente de fleurs, les chanteurs du val de Mâtre, jeudi 24 avril, halle
- Concours de pétanque, le sou des écoles, samedi 17 mai. halle
- · Vente à emporter, Fareins Saône Vallée Foot, dimanche 25 mai, halle



CONSEILLER NUMÉRIQUE

Les permanences du conseiller numérique, Fabrice Dijoux, n'auront lieu désormais que sur rendez-vous.

Contact: 06 49 47 63 02

numerique@csmjcembarcadere.fr

ORDURES MÉNAGÈRES



COLLECTE:

UN LUNDI SUR DEUX semaines paires

Collecte les jours fériés sauf le 1er mai, 25 décembre et le 1er janvier.

Sortir votre bac la veille, couvercle fermé.



Organisé par la mairie de Messimy-sur-Saône

Opération citoyenne

Nettoyage de la commune

SAMEDI 8 | MARS 2025 9h30 à 12h En cas de pluie



Reporté au 15 mars 2025



Vous êtes invités à une collation en fin de matinée

